GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 11 Octobre.

AGRICULTURE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Septembre 1768.*

LA mortalité parmi le gros bétail recommence à regner dans ce Roy^e. Suivant des liſtes envoyées à la Cour par les Gouverneurs de Chriſtianſtad & de Malmohus, il eſt mort au mois de Juillet dernier, dans le premier de ces Gouvernemens juſqu'à 10, 890 bêtes à corne, & 1434 dans le ſecond, non compris une quantité d'autres qui vivent encore, mais qui ſont infectées de maladies contagieuſes; ſur d'auſſi déplorables avis, la Régence a jugé néceſſaire d'employer tous les moyens poſſibles pour détourner ce fléau.

OBSERVATIONS

Sur le projet de l'exportation des farines.

Il eſt ſurprenant que le Citoyen, qui, dans la Gazette du 4 de ce mois, Nº. 80, a donné au public ſes réflexions ſur la circonſtance actuelle du prix des grains, (ne pouvant diſconvenir que rien n'eſt plus avantageux pour l'agriculture & le produit du Royaume, que l'exportation des grains,) & qu'après avoir établi que ce ſeroit faire tourner la liberté de ce commerce uniquement à l'avantage de l'Étranger, que de baiſſer le prix auquel l'exportation a été permiſe, il finiſſe par conclure qu'il faut défendre abſolument l'exportation des grains en nature, & ne permettre que celle de la farine.

On le prie de faire attention que ce ſeroit totalement interdire l'exportation de nos denrées dans des cas où elle nous ſeroit la plus avantageuſe.

Je ſuppoſe (& nous ſommes peut-être dans le cas de l'hipothèſe) qu'après pluſieurs années de récoltes médiocres, qui n'aient pas permis de faire des amas de bleds vieux, nous en ayons une bonne, & que nos voiſins manquent de grains.

N'ayant pas du bled vieux, nous ne pouvons pas leur fournir la farine, puiſque celles qu'on feroit avec le nouveau, ne pourroient pas ſupporter le trajet par mer.

Il ne nous ſera plus permis, ſuivant ſon projet, de leur fournir le grain en nature, & par conſéquent il nous ſera impoſſible, (ce qu'il regarde cependant avec raiſon comme eſſentiel) de pouvoir profiter des beſoins de l'étranger, & de tirer parti de la récolte de l'année préſente.

Nous ſerons réduits à garder nos grains pour les faire moudre l'année prochaine! Et qui nous répondra que l'année prochaine nos voiſins en auront beſoin? Ne ſeroit-ce pas mettre des entraves à l'exportation de cette denrée qui fait le revenu des trois quarts des ſujets du Royaume, ne ſeroit-ce pas la rendre inutile & illuſoire dans les cas où l'on en pourroit tirer le meilleur parti, & dans leſquels on auroit le plus de beſoin d'en profiter?

L'Auteur a prouvé à mervellle qu'il eſt plus avantageux d'exporter la farine que le bled; perſonne n'en diſconviendra, mais il auroit dû ſe borner à faire ſentir cet avan-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tage,& à exhorter de préférer au commerce des grains celui de la farine, il eſt praticable ; mais il faut s'en tenir à la ſimple invitation, ſans apporter aucune gêne à un commerce qu'on ne ſçauroit trop favoriſer.

Je dis, quand le commerce des farines eſt praticable : il ne le ſeroit pas dans le cas que je viens de ſuppoſer, faute d'avoir du bled vieux.

D'ailleurs, les Commerçans de farine atteſteront que c'eſt une marchandiſe qui ſupporte difficilement une longue navigation, qu'elle ſe gâte, ou du moins ſouffre des altérations conſidérables, même celle faite avec du bled vieux.

Les bleds mêmes ſont notablement altérés quand ils ſont embarqués pendant longtemps ; on a éprouvé qu'ils l'ont été dans les tranſports qu'on en fit, notamment en Italie en 1764, ce qui mit nos grains dans un diſcrédit conſidérable, dont on reſſent même encore les effets,& qui a ruiné pluſieurs Négocians.

Qu'auroit-ce été, ſi au lieu de grains on avoit embarqué de la farine, infiniment plus ſuſceptible d'attirer l'humidité & de ſe méfaire, & qu'il ſeroit bien plus difficile de remuer pour empêcher l'altération.

L'Auteur me permettra de lui repréſenter que la comparaiſon de l'exportation de la ſoie en nature ou travaillée, n'eſt pas applicable au commerce des grains en nature mis en farine. La ſoie ouvrée ne court pas plus de riſque dans le tranſport que celle qui ne l'eſt pas, & on n'eſt pas obligé pour la mettre en œuvre d'attendre qu'elle ſoit vieille, au riſque de n'en plus trouver à un prix avantageux.

LETTRE

*De M. L. à l'Auteur de l'*examen (a) *du livre intitulé* : Principes ſur la liberté du commerce des grains.

Vous ne pouvez, Monſieur, donner de plus grandes preuves du zele qui vous anime pour le bien public, qu'en lui communiquant votre *examen* du livre intitulé : *Principes ſur la liberté du commerce des grains* ; c'eſt le préſent le plus précieux que vous ayez pu lui faire. L'épigraphe *ne quid nimis*, que vous avez miſe à la tête de votre ouvrage, ſe trouve entiérement remplie, & cet ouvrage eſt un ſage correctif du livre que vous critiquez à certains égards, en rendant d'ailleurs juſtice aux bonnes intentions de l'Auteur. Le livre de M. A, & votre critique, Monſieur, forment un tout qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer, & dont le bien public ſera le fruit. Je ne ſçaurois trop vous féliciter, Monſieur, d'avoir calmé les alarmes qu'avoient excité dans l'eſprit des vrais patriotes les principes trop étendus & trop illimités que M. A vouloit établir.

Il n'eſt que trop vrai que l'exportation illimitée ne compenſeroit point les déſavantages qui réſulteroient de cette exportation Il eſt également vrai que nous n'avons point encore de Négocians proprement dits qui s'occupent uniquement du commerce des grains. Combien nos Villes maritimes ne different-elles pas à cet égard de la Ville d'Amſterdam où ce commerce eſt ſi conſidérable, que ceux qui le ſont s'aſſemblent tous les jours dans une place ou bourſe particuliere deſtinée à cet objet. Ces aſſemblées ſe tiennent deux heures avant l'ouverture de l'autre bourſe où l'on traite des autres affaires du commerce. S'il eſt un moyen d'exciter les Habitans de nos Ports à s'adonner à ce genre de commerce, ce ne peut être que l'établiſſement des entrepôts que vous propoſez, Monſieur, c'eſt-à-dire, la conſtruction des magaſins néceſſaires pour l'établiſſement de ces entrepôts, & la liberté de faire ſortir en tout temps les bleds qui auront été importés.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

Je n'ai pu voir ſans ſurpriſe, Meſſieurs, dans les *lettres à un ami ſur les avantages de la liberté du commerce des grains, & le danger des prohibitions*, imprimées à Amſterdam, & qui ſe trouvent à Paris, chez Deſaint, ce que l'Auteur rapporte ſur les mouvemens arrivés dans la ville de Rouen au mois de Mars dernier. Ce que dit l'Auteur à cet égard à la page 133 de ſon ouvrage, eſt abſolu-

(a) *Cet examen forme le ſupplément du Journal du mois d'Août.*

ment contraire à la vérité. C'eſt ainſi qu'il s'explique dans une note.

C'eſt plutôt le défaut de ſalaire que la cherté du pain qui a ſoulevé le peuple de Rouen en 1768 ; il avoit juſques-là ſouffert le haut prix ſans murmurer ; mais le coton filé ne s'étoit pas vendu pendant quelques marchés, & c'eſt de ce travail qu'une infinité de gens attendent leur ſubſiſtance ; à cet égard on pourroit demander ſi c'eſt une bonne police de tenir raſſemblés par force, autour d'une grande Ville, des milliers d'hommes, qui n'ont pour vivre qu'un travail precaire, & qui ſont réduits à l'aumone lorſque ce travail leur manque ; je dis par force, car il n'eſt pas permis de vendre le coton filé ailleurs qu'à la halle de Rouen, de maniere que ceux qui s'occupent de ce travail, ne peuvent s'écarter. C'eſt donc du défaut de vente de ſon travail, plutôt que du prix du pain, que le peuple avoit à ſe plaindre, & il n'auroit pas penſé au bled ſi le hazard ne lui en eût donné l'occaſion, & ſi des libéralités faites mal-à-propos par des gens qui, diſpoſant du bien d'autrui, ont diſtribué du bled à moitié de ſa valeur, en ont donné pour rien, n'avoient donné lieu à des attroupemens. Les Magiſtrats ont cru trouver un remede efficace à ce mal dans le renouvellement des prohibitions. Ils ont rendu des Arrêts pour faire apporter le bled aux marchés, &c. *Ces moyens ont-ils réuſſi? L'événement a prouvé le contraire ; ils n'ont eu d'autre effet que de ſemer l'alarme, & de faire ſur le champ augmenter le prix.* (a)

1°. Il n'eſt pas vrai qu'il y ait eu un défaut de vente de coton filé pendant quelques marchés. Il y a toujours eu au contraire abondance de coton filé dans la halle de Rouen, mais le prix du coton filé a baiſſé ſucceſſivement depuis 1766, & dans la même proportion que la valeur du bled à augmenté. Le peuple s'eſt par conſéquent trouvé dans la triſte poſition d'acheter plus cher ſa ſubſiſtance, & de recevoir un moindre ſalaire.

2°. Il n'y a aucunes défenſes de vendre le coton filé ailleurs qu'à la halle de Rouen ; on en vend dans toutes les petites Villes & dans tous les gros marchés de la Généralité de Rouen. Le commerce du coton filé eſt ſi conſidérable dans cette Province, que la halle de Rouen ne fournit certainement pas le quart de la matiere employée dans les Manufactures. Tous les Marchands Paſſementiers de la Ville de Rouen peuvent acheter leur coton filé en tout temps, & en tel lieu qu'ils jugent à propos ; il leur eſt ſeulement défendu, & avec raiſon, d'aller au-devant des Habitans de la campagne, qui apportent à la halle leur coton, & d'en faire avec eux dans cette ſeule circonſtance, des marchés particuliers ; ce qui eſt conforme à la bonne police, & ce qui s'exécute dans toutes les Villes pour toute eſpece de denrées & de marchandiſes qu'il eſt très-intéreſſant de voir apporter aux halles & marchés en grande abondance.

3°. On n'a fait aucune libéralité ni aucune diſtribution de grain dans la Ville de Rouen qui aient pu autoriſer l'Auteur de cet ouvrage à parler de ces prétendues diſtributions. Le bled s'y eſt toujours vendu avec la plus grande liberté, & ce n'eſt que dans le temps des mouvemens ſéditieux artivés au mois de Mars dernier, que le peuple s'eſt porté par une frenéſie très-puniſſable, à exiger qu'on lui en vendît au-deſſous de ſa valeur.

4°. Le Parlement de Rouen a rendu, il eſt vrai, un Arrêt qui a pu contribuer à augmenter l'alarme dans la Province, parce que dans la matiere du commerce des bleds, les précautions, bien loin d'arrêter le mal, ſemblent au contraire l'augmenter ; mais il eſt cependant de fait, que depuis l'Arrêt rendu par le Parlement de Rouen le 15 Avril 1768, qui oblige les Fermiers à garnir les marchés, le bled n'eſt pas augmenté dans la Ville de Rouen, & le pain y eſt reſté au prix où il avoit été taxé avant la date de cet Arrêt.

Je ne fais, Meſſieurs, aucune réflexion ſur ces différens faits ; mais je crois qu'il eſt à propos de n'en avancer que d'exacts dans dans des écrits publics, & il ſeroit à ſouhaiter que les Auteur qui écrivent ſur l'importante queſtion du commerce des grains, fuſſent plus circonſpects à cet égard qu'ils ne l'ont été juſqu'à préſent. C'eſt mal défendre ſon opinion, & tromper le public, que d'avancer des faits qui peuvent être démentis auſſi aiſément que ceux que je vous défere.

(a) *Voyez la Gazette N°. 62 de cette année, page 613, où cet article a été réfuté.*

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

MOULINS.		RIOM.		TOULOUSE.		TOURS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Aubuſſon.	18	Aurillac.	19 1 4	Albi.	20* 3 9	Amboiſe.	25* 4 10
Château-Chi.	22*16	Brioude.	14*12 10	Alet.		Angers.	23 9
Decize.	19 4	Clermont	16 16	Beziers.	28 17 4	Beaugé.	
Evaux.	16 4 9	Iſſoire.	15 10 11	Carcaſſonne.	25 19 6	Chât. du Loir	19 17 3
Gannat.	17 10	Mauriac.	20*	Caſtelnaudary		Château G.	22 16 11
Gueret.	21	RIOM.	15 15	Caſtres.	24 12 4	Chinon.	20 18 6
Montluçon.	13* 4	St. Flour.	18	Lavaur.	24 10	Lafleche.	
Montmarault.	16 16			Limoux.	27 15	Laval.	24 14 3
MOULINS.	17 10 2			Montpellier.		Le Mans.	24 9 2
Nevers.	21 4			Narbonne.	29 13 11	Loches.	20 9 7
S. Pierre le M.	18			Niſmes.	29 8 6	Loudun.	20 7 1
St. Pourçain.	18			Pezenas.	32* 6 8	Mayenne.	24 4 2
				S. Papoul.	22 11 8	Montreuil B.	18* 1
				TOULOUSE.	27	Richelieu.	19 16 10
						Saumur.	21 7 11
						TOURS.	24 6 7
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	18 5 9	From. le ſep.	17 2 3	From. le ſep.	26 12 7	From. le ſep.	22 2 6
Pain la liv.	2 5	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 6
Avoine le ſ.	4 19 10	Avoine le ſ.	5 9 11	Avoine le ſ.	11 4 9	Avoine le ſ.	6 11 10
Foin le q.	2 5	Foin le q.	2 10	Foin le q.	3 2 7	Foin le q.	2 10 4
Paille le q.	14 1	Paille le q.	19 3	Paille le q.	1 7 4	Paille le q.	1 3 2

OBSERVATIONS

Sur l'avoine de Hongrie.

L'Auteur des affiches de Province, N°. 40, 1768, rapporte qu'un particulier de Franche-Comté cultive depuis quelques années de l'avoine de Hongrie, *avena nuda*, de Bauhin & de Tournefort, & que ce dernier croit que la ſemence de cette plante eſt préférable à celle des autres eſpeces que nous connoiſſons en France, parce que, dit-il, elle graine davantage; le grain en eſt plus gros & plus farineux, la tige eſt plus forte, elle s'éleve beaucoup & donne par conſéquent plus de fourage; l'épi ne s'égraine point lorſque les grains s'approchent de la maturité: on peut enlever les tiges du ſol auſſi-tôt que les grains ſont mûrs, ſans les laiſſer javeler ſur la terre, ainſi qu'il ſe pratique pour les autres eſpeces d'avoines. Sa graine & ſa paille ſont d'une meilleure nourriture pour les beſtiaux. Enfin, cette eſpece d'avoine, ſuivant ce particulier Franc-Comtois, eſt une plante annuelle ſupérieure à toutes celles des autres eſpeces (1).

(1) *La blanche, la noire & la folle avoine ou laveron; le Franc Comtois auroit pu ajouter à ſa note que l'avoine de Hongrie pourroit être ſemée avant l'hiver, comme le froment,*

Cette plante n'eſt pas ſeulement connue eu Franche Comté ; elle l'eſt beaucoup en Flandres, en Picardie & dans différentes Provinces de France. On en cultive en Brie (2) & en Champagne ; j'en ai une tige tirée d'un champ enclos à Clichy près Montmartre. (3)

Je connois juſqu'à préſent deux inconvéniens ſur l'uſage de cette plante. 1°. Sa paille eſt fort dure, les beſtiaux ont par conſéquent de la difficulté à la macher & à la digérer.

Et, 2°. Il faut pour ſa ſemaille un terrein gras & humide, en un mot, une bonne terre, & ce ſol ne ſe trouve pas malheureuſement par-tout ; s'il s'en rencontre on le réſerve pour la ſemaille de grains beaucoup plus précieux. Les autres eſpeces d'avoine qui viennent, & dans les fonds gras & dans les maigres, dans cette abondance & dans cette fecondité relative à la bonne qualité du ſol où l'on en jette la graine, ſeront toujours préférables à celle ci. Au ſurplus, cette plante eſt décrite dans le corps complet d'agriculture, du commerce, des arts & métiers de France ſous le titre d'agronomie & d'induſtrie. (4)

Il en eſt parlé ſommairement, ainſi que de ſa culture dans l'ouvrage intitulé : *Bouſſole agronomique*, (5) les affiches de Province, (6) l'Avant-Coureur, N°. 14, 1764, le Journal économique de Septembre 1766, & le Mémoire de M. Varnier, Médecin à Vitry-le-François, publié ſans doute, dans les Mémoires de l'Académie de Châlons-ſur-Saone en 1762, les corps d'obſervations de la Société d'agriculture de Bretagne. (7)

OBSERVATIONS

Sur les Carrieres d'ardoiſe d'Angers.

Les eaux du ciel & des fontaines qui abondent dans les carrieres d'ardoiſe d'Angers, gênent en tout temps leurs exploitations, les pluies continuelles, & qui ont tombé avec plus de force depuis l'orage du 8 Septembre, ont rendu les eaux de ces carrieres ſi abondantes, qu'on a été contraint d'interrompre la fabrique de l'ardoiſe pour s'attacher uniquement aux travaux des épuiſemens ; on y emploie jour & nuit 30 & 40 chevaux ſur chaque carriere, ſans pouvoir decouvrir les bancs pour en tirer la pierre d'ardoiſe ; un grand nombre d'Ouvriers ſont ſans travail faute de matiere.

La durée de cette ſituation qui augmente, & qui rend la dépenſe infructueuſe, peut cauſer la ruine totale d'un travail de vingt années ; déjà dans quelques parties de toutes les différentes carrieres, il étoit arrivé des chutes d'eau du rocher ou des terres, toujours menaçantes & redoutables pour les Entrepreneurs, lorſque tout-à-coup la plus conſidérable de ces carrieres (elle faiſoit cent cinquante milliers d'ardoiſe par ſemaine) a peri ſens reſſource par un prodigieux renverſement du rocher & des terres qui ont comblé les travaux & le fond de cette carriere.

On ne doit attribuer ce deſaſtre qu'à l'abondance des eaux pluviales & des fontaines, qui, après avoir détrempé les terres, ſe ſont inſinuées dans les fentes du rocher dont elles ont précipité la chute.

La Compagnie qui avoit entrepris l'exploitation de cette grande carriere, n'a joui qu'un inſtant du fruit de ſes travaux, & l'unique reſſource qui lui reſte, eſt de riſquer encore une ſomme conſidérable pour ouvrir une nouvelle carriere, ſujette aux mêmes accidens, ſans que toute la prudence humaine puiſſe les prévoir, y parer & aſſurer le ſuccès de l'entrepriſe.

& qu'il y a beaucoup plus de facilité à ſéparer les graines balles que ceux des autres eſpeces.

(2) *M. Dupleſſis ancien Officier aux Gardes Françoiſes, en cultive depuis long-temps en ſa terre près Melun.*

(3) *Ce clos appartient à M. de Garſeau.*

(4) *Voyez le premier vol. du Commerce, p. 32 ; la deſcription des avoines y eſt générale : on peut diſtinguer celle-ci par ces mots ;* avena nuda panicula compreſſa.

(5) *V. p. 85 du ſixieme recueil. Cet ouvrage ſe trouve chez Deſpilly, Libraire.*

(6) *N°. 9 1760, & N°. 34 année 1762.*

(7) *Les Bretons connoiſſent cette avoine ſous le nom d'avoine d'hyver.*

Ces malheurs arrivent preſque toujours avant que les Entrepreneurs aient retiré leurs fonds. Depuis ſoixante ans on a ouvert aux environs d'Angers vingt carrieres d'ardoiſe ; la plupart ont fini par des chutes, & n'ont point été approfondies, d'autres ont été abandonnées, la pierre ſe trouvant trop dure & intraitable ; ſi deux de ces carrieres ont donné quelque profit, il n'étoit point proportionné aux riſques de l'entrepriſe.

Si l'on conſidere les événemens ruineux auxquels ſont expoſées les Compagnies qui font ces ſortes d'entrepriſes, la dépenſe qu'exigent leurs exploitations, dans les circonſtances préſentes, les déſordres & les pertes cauſées par les inondations, d'où s'en ſuivent la diſette & la mauvaiſe qualité du fourrage, & l'augmentation des voitures par terre, il y a tout lieu de craindre ou la ruine, ou le découragement des Entrepreneurs.

Ces Entrepreneurs ne peuvent ſupporter les frais de leurs exploitations, qui d'ailleurs augmentent journellement, qu'en rétabliſſant le prix de l'ardoiſe ſur ſon ancien pied & à ſa juſte valeur.

Depuis l'année 1740, l'ardoiſe carrée forte, premier échantillon, eſt taxée par MM. les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à 40 ℔ le millier rendu dans cette Capitale, & les autres qualités en proportion, la taxe ſubſiſte toujours ; cependant depuis dix ans, les mêmes ardoiſes ont été vendues dans la Fabrique vingt, & même trente pour cent au-deſſous du prix de cette taxe ; l'ardoiſe eſt la ſeule marchandiſe du Royaume qui n'a pas augmenté depuis la paix.

Cet aviliſſement du prix de l'ardoiſe dans la Fabrique, ne pourroit ſubſiſter, c'eſt d'ailleurs un abus qui ne tend qu'à ruiner le Fabriquant, & dont le conſommateur ne profite pas.

Observations.

On lit dans l'*Avant-Coureur* N°. 39, l'article ſuivant.

» Pluſieurs Membres de l'Académie de » Dijon, ont communiqué à cette Com- » pagnie différens Mémoires ſur l'uſage qu'on » pourroit faire du coton de *Chamænerion*, » (a) *de peuplier*, & d'Apocin de Syrie. M » Gelor, l'un d'eux, a tiré de cette derniere » plante une filaſſe fort longue, très-fine & » d'un blanc luiſant qui pourroit être em- » ployée fort utilement.

Nous avons fait voir dans pluſieurs de nos Gazettes de 1766, qu'on avoit mis en œuvre la ſoie de l'apocin à la ouate, & qu'on en avoit même fabriqué des chapeaux. Nous annonçons de plus aujourd'hui que le ſieur Rouviere, Fabricant de bas, à Paris, place du Louvre, du côte de la rue Fromenteau, fait depuis pluſieurs années avec la ſoie de l'*apocin à la ouate*, des bas, des étoffes pour des veſtes ou camiſoles, & même des velours. Il mêle cette ouate avec de la ſoie ou de la filoſelle. Ces étoffes, que nous avons vues, nous ont paru belles & bien faites, & ceux qui en font uſage nous ont aſſuré qu'elles étoient très-bonnes. Cette expérience peut décider M. Gelor qui peut confirmer le fait lorſqu'il le jugera à propos.

Annonces de livres.

The weſtern coaſt of Africa from capo blanco to capo virgo exibiting ſenegambia proper. Carte de la côte occidentale de l'Afrique, depuis le Cap blanc juſqu'au Cap de la Vierge, où l'on voit le Sénégal proprement & le cours du fleuve de ce nom & du gambia avec la poſition des principaux établiſſemens des Européens & des Négres dans cette contrée, chez Thomas Jefferys, Géographe de Sa Majeſté Britaniqve, dans le Strand à Londres.

A neu map of the eaſt indics which the Road by Thomas Jefferys Geographer to the king in the Strand, nouvelle carte des Indes orientales avec les grands chemins, par Thomas Jefferys Géographe de Sa Majeſté Britannique, à Londres.

Catalogue raiſonné des tableaux, groupes & figures de bronze qui compoſent le cabinet de feu M. Gaignac, avec celui des porcelaines rares & anciennes, effets de laques, meubles précieux & bijoux, vol. in-8°. A

(a) *On l'appelle en François*, herbe Saint Antoine, *ou* petit laurier roſe, *comme le mot Grec l'indique, c'eſt un* onagra.

Paris, chez Vente Libraire, au bas de la Montagne Sainte-Genevieve 1768.

Ce catalogue eſt très intéreſſant pour les amateurs de peintures & d'hiſtoire naturelle. Nous ne ſommes point encore informés du temps ou ſe fera la vente de ce précieux cabinet, qui eſt rue de Richelieu, à Paris.

AVERTISSEMENT.

Nous venons de recevoir la réponſe de M. Sarcey de Sutieres, à la derniere lettre de M. Thierriat. Il nous a paru qu'il y a répondu d'une maniere ſatisfaiſante. Aureſte nous laiſſons la choſe à juger au public cultivateur, & qui ne ſe laiſſe point conduire par les faux préjugés & les ſyſtêmes. Nous donnerons cette réponſe dans la Gaz. prochaine.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 8 Oct. 1768.*		CADIX. *le 30 Sept.*		AMSTERDAM. *le 29 Sept.*		LONDRES. *le 30 Sept.*	
Amſterdam,	55 3 8e	Paris,	76 ½	Paris,	54 3 16e à ¼	Amſt. à 2 uſ.	35
Lond.	31 15 16e	Amſt.	95 ¼	Lond.,	34. 6 ½ à 6	*Dito*, à une.	
Hambourg,	180 ½	Lond.	39 7 8e.	Bord.	54 7 16e	Hamb.	33. 5
Madrid,	15 6	Madrid.	au pair	Madrid.	94 ¼	Paris, à 1 j. de d.	
Cadix,	14 17	MADRID. *le 26 Sept.*		Cadix.	93 3 8e	*Dito*, à 2 uſ.	31 ¼
Livourne,	95	Londres,	40 3 8e	Lisb.	46	Bordeaux,	
Lyon,	1 p %	Amſterd.	95 ¾	Veniſe,	88 ¾	Cadix,	39
		Paris,	15 7	Gênes,	85 ¼	Madrid.	39 ⅛
		Cadix.		Livourne,	87 ⅛	Liv.	49 ⅛ ¼ ¾
				Hamb.	34	Genes.	48 ¾
						Veniſe.	51
						Act. des Indes.	274 ½

DE LISBONNE, *le 6 Septembre 1768.*

LE Roi, par ſon Édit du 21 Juin 1766, avoit ordonné que les actions des Compagnies de commerce de ſes États, ſeroient réputées biens de la premiere eſpece, & les mêmes Compagnies en avoient fixé la valeur; cependant elles ſe vendoient ſur la place à un prix fort au-deſſous de cette fixation, & les débiteurs Portugais ſe prévalant de la circonſtance, contraignoient les Négocians étrangers, leurs créanciers, à les recevoir en payement ſur le pied de la valeur même établie par leſdites Compagnies. Sa Majeſté voulant proſcrire ce double abus, vient de rendre un decret en date du 30 Août dernier, qui défend toute vente des actions au-deſſous de la valeur portée dans les livres des Compagnies, & fait pareillement défenſe de contraindre les Négocians étrangers à les recevoir en payement contre leur gré.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 8 Octobre 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à	712			marc.
Du Mexique à	706			marc.
Du Perou à	698			marc.
Les guinées à	710	à 711		marc.
Ducats à	96	10	à 15	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	7	6	once.
Or à 20 karats à	83			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	17	6	marc.
Piaſtres.	48	12	6	marc.

DE S. QUENTIN.

Conſultation.

Les Négocians en gros de la Ville de S.

Quentin ſouſſignés, ayant été conſultés ſur le projet de réunion du Comté de Cambreſis à la Juriſdiction conſulaire de Valenciennes, ont délibéré :

1°. Que les différens Mémoires relatifs à cet objet, dont le cahier commence par de très-humbles repréſentations au Roi, & finit par une lettre du ſieur Nicodême aux Seigneurs des États du Cambreſis, en tout onze pieces, (*a*) ne peuvent être que l'ouvrage d'un bon Citoyen & d'un ſujet fidele & plein d'attachement & de zele pour le bien de l'État.

2°. Qu'ils ont pour baſe les vrais principes du commerce, dont l'un des plus certains eſt l'épargne des frais & du temps.

3°. Qu'ils rempliſſent le vœu du Legiſlateur, qui en créant la Juſtice conſulaire, a voulu que les Commerçans fuſſent jugés par leurs pairs, en leur diſant, *eh bien ! jugez-vous vous-mêmes.*

C'eſt la réponſe de Charles IX en 1563, aux plaintes des Marchands de Paris, & l'époque de leur Juriſdiction. Demander à décliner celle de l'Officialité de Cambray, c'eſt donc faire rentrer cet objet dans l'ordre du droit commun, & ſe conformer aux ſages maximes actuelles du Gouvernement, qui ramene dans ce cercle tout ce qui peut y être circonſcrit.

4°. Enfin, que ces Mémoires expriment avec énergie les ſentimens de la reſpectueuſe reconnoiſſance, dont le Corps entier des Commerçans du Royaume eſt penétré pour les bienfaits qu'il reçoit ſucceſſivement du meilleur des Rois, & de l'adminiſtration la plus ſage & la plus éclairée ſur les vrais principes du commerce, & que tout concourt à faire eſpérer aux Commerçans du Cambreſis l'obtention de leurs juſtes demandes ſous un Miniſtere auſſi patriotique.

Délibéré à S. Quentin ce jourd'hui 23 Mai 1768.

Daniel Cottin & Compagnie ; de Briſſac & Paulet ; Fizeau freres ; Demonſtiers Devaſtres freres ; Cottin & Fromaget ; Samuel Joly & fils ; Deſcarrieres, Harlé & Duvez ; Leſerrurier & fils ; Barth. Poſſel & fils ; Rondeau de la Mairerie.

(a) *Voyez la Gazette de cette année N°. 41, p. 405, & le Journal de Juin de la même année.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Oct.
L'Empereur,	1^e.	J.	15
Deſpeignes,	2^e.	J.	12
Iſſaly,	3^e.	C.	14
Maupaſſant,	4^e.	F.	14
Fauveau,	7^e.	E.	14
Goſſey,	12^e.	J.	15
Caron,	16^e.	E.	15
Hurel,	28^e.	J.	11
Drouet,	35^e.	J.	13
D'Eaubonne,	37^e.	J.	12
Meulan,	44^e.	J.	12
Lenoir,	45^e.	C.	12
De S^te. Luce,	47^e.	L.	13
Lallemant,	49^e.	D.	12
Filleul,	60^e.	F.	11
Deſplaces,	61^e.	J.	12

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
Ac. des Indes.	1187 ½	1190	1190. 92 ½
Emp. de la Com.	425		
Prom. à 5 p ⅝.			
Prom. à 4 p ⅝.	42	42	42
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.		870 67 ½	862 ½ 65. 62 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		11 ½	
3^e. Loterie.		3	
Annuités.	308	308	308
Coup. d'An.	60 ½	60 ½ 61	61
Emp. de 50 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.	41 ½	42. 41 ½	42
Col. 1759.			
Canada.	46. 46 ½	46 ½	46 ½
4^e. L. Epoques.	16 ½	17 12^e. 21 ½	17
Nouette.	40	40	40
Ac. de la caiſſe	1190	1190	1190
CONTRATS.			
tirage de la C.	2^e. 395. 4^e. 374		
	4^e. 338		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 82.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 27 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval* du Havre, venant de Lisbonne chargé de 1975 cuirs & un peu de fruit pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Marquis de Grimaldy*, Capitaine *Godard* de Rouen, venant de Bordeaux chargé de 10 tonneaux de vin, 2 pieces 6 barils d'eau-de-vie, 82 barils de brai, 160 barils de farine pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Bouchard* de Saint Briac ainſi que les deux ſuivants; la *Reine Marie*, Capitaine *Gallais*; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Ohier*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Roger* de Fecamp; la *Françoiſe*, Capitaine *Michel le Borgne* de Landerneau, venant tous ſix de Marennes chargés de ſel; des Etrangers, la *Proſpérité*, Capitaine *Gerit Sjoerds* de Roterdam, venant de Petersbourg chargé de chanvre, toiles à voiles, barres de fer & pelleteries; la *Fortune*, Capitaine *Sagt* Hollandois, venant de Hambourg chargé de chanvre, brai, laine, cuivre & autres marchandiſes; la *Charité*, Capitaine *Albert Mathiaſen* Danois, venant de Mos chargé de planches de ſapin.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, les *Deux Freres*, Capitaine *Deſprairies*, allant au Cap avec farine, bœuf, lard, beurre & nombre de caiſſes & tonneaux de diverſes marchandiſes; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *le Faucheur*, allant à la Martinique avec bœuf, lard, jambons, beurre, chandelles, farine, vin, toiles de toute eſpeces, fayence & mercerie; la *Sirene*, Capitaine *Boutard*, allant à Lisbonne chargé de differentes marchandiſes priſes à Rouen; le *Pompeux*, Capit. *Salval* de Bayonne, venu de Rouen & parti du Havre pour Bayonnne charge de lin crud; le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Leclerc*; la *Roſe Adelaide*, Capitaine *Marais*, allant tous deux à Cadix, le premier ſur leſt, le ſecond chargé de diverſes marchandiſes; la *Conciliation*, Capitaine *Duhamel*, allant à Lisbonne; l'*Aimable Roſe*, Capitaine *Doucet*, allant à la Hougue tous deux ſur leſt; des Etrangers, le *Négociant*, Capitaine *Hendrick Dirkſen* d'Amſterdam, allant à ce même lieu; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Pieters Dircks* de Lubeck, allant à Hambourg chargé comme le précédent de ſucre & de café; l'*Anne Eliſabeth*, Capitaine *Chriſtien Bhole* de Dramen en Norwege, allant à ce même Port ſur leſt.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 23 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, des François, l'*Aimable Marguerite* de 160 tonneaux, Capitaine *Carbonnet*, venant de la M. Martinique à la conſignation de *Millet*; la *Marquiſe de Choiſeul* de 400 tonneaux, Capitaine *Navaria*, venant des Cayes; le *Citoyen* de 290 tonneaux, Capitaine *Muſterre*, venant du Port-au Prince; le *Protée* de 300 tonneaux, Capitaine *Subra*, venant de Léogane chargé avec les autres de 1390 bariques 114 quarts de ſucre brut, terré & tête, 96 futailles 5 bariques 70 quarts de café, 20 futailles 1 quart d'indigo, 173 balles & ballots de coton, 31 futailles 13 bariques 65 quarts de cacao, 2 bariques 14 caiſſes & caves de ſyrop, 7 barils de confitures, 1 caiſſe 89 bouteilles de liqueurs, 28 billes de chocolat, 1000 livres de canefice & coquillages, 12 madriers de bois d'Acajou 108 cuirs ſecs en poil; le *Succès*, Capitaine *Pierre Ponthois*; le *Jupiter*, *Pierre Doucet*, venant tous deux du Banc de Terre-Neuve, le premier à la conſignation de M. *Pimparay* chargé de 600 morues vertes au petit cent & 3 bariques d'huile de morue; le ſecond pour MM. *Exaudi*, *de Kerbiquet*, & le *Pot*, chargé de 7 milliers de morues vertes & 3 bariques d'huile de morue; la *Sainte Hélene*, Capitaine *Jean le Viſage*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Algan*, venant tous deux de l'Iſle de Ré avec 30 tonneaux de vin; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Laurent*, venant de Rochefort avec vin, liqueurs en bouteille, café, papiers, confitures & huile de Palma Chriſti, la *Saine Barbe*, Capitaine *Jean Gatineau*, venant de Dunkerque avec houblon, toiles bleues & blanches, ferremens, cercles de fer, fil à coudre & inſtrumens de Mathématiques; le *Saint Pierre*, Ca-

pitaine *Laurent Gorce*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Rollando*, venant tous deux de Bordeaux avec farine, vin, eau-de-vie, laine, fayence, graine d'Avignon, bouchons de liege, toile, ſerge, quincaillerie, liqueurs, eau minérale & cendres gravelées; la *Reine*, Capitaine *André Bitault*, venant de Bayonne avec brai gras, goudron, réſine, liege en planches, houes, ſerpes & vin; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *J. Orſonneaux*, venant de Belle Iſle avec 49 demies bariques de ſardines preſſées & 2 bariques de vin; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Jean Guignet*, venant de Cette avec 35 tonneaux de vin, eau de la Reine d'Hongrie, bouchons de liege, capres, anchois, olives; le *Par Hazard* de 120 tonneaux, Capitaine *Teeke Romkes*, venant de Roterdam ſur leſt.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 4 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Prince Cras* de 200 tonneaux, Capitaine *Duroché Rochet*, allant en Guinée; la *Jeune Françoiſe* de 150 tonneaux, Capitaine *Cadou*, allant à la Guadeloupe; le *Voyageur* de 80 tonneaux, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Cadix avec peaux de veaux corroyées, étamine, toile & orge; la *Hyacinthe*, Capitaine *Olivier Monnier*, allant à Libourne chargé de feves; la *Jeune Françoiſe*, Capitaine *Chauroy*, allant à Dunkerque avec ſucre brut & terré, indigo, thé, café, porcelaine, eau-de-vie & mouchoirs de Pondicheri; des Etrangers; la *Dame Hendria* de 180 tonneaux, Capitaine *Noine Pieters*, allant à Amſterdam avec coton en laine, ſucre brut, indigo, café & madriers de bois d'Acajou; la *Concorde* do 150 tonneaux, Capitaine *Pieters Dirks Flapper*, allant à Roterdam avec ſucre brut; le *Diſtelboom* de 120 tonneaux, Capitaine *Johannes Jans Backer*, allant à Hambourg avec peaux de veaux corroyées, indigo, café & ſucre brut; la *Marie Chriſtine*, de 150 tonneaux, Capitaine *Johan Hendrick Bahnſen* allant à Liwerpool chargé d'indigo.

Navires en Armement.

De Nantes, *le* 1^er^. *Octobre* 1768.

Les Navires François la *Plaine de Léogan*, de 300 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*, Armateur M. *Jacques Nice*; l'*Aimable Manon* de 180 tonneaux, Capitaine *Moyſan*, Armateurs MM. *Exaudy*, *de Kerbiquet*, & *le Pot*; le *Daphné* de 200 tonneaux, Capitaine *Brohan*, Armateur M. *Boiſgerard*, le *Croiſſant* de 150 tonneaux, Capitaine *Guenichon*, Armateur M. *Odiette de la Garennerie*; la *Réuſſite* de 65 tonneaux, Capitaine *Hardi*, Armateur *MM. de Seigne* aîné & *Moſneron* fils, qui le ſont auſſi des deux Navires ſuivants; l'*Union* de 65 tonneaux, Capitaine *Caré*; la *Concorde* de 65 tonneaux, Capitaine *Villeberno*, ſont en charge dans le Port de Nantes, le premier pour Saint Dominge, le ſecond pour le Cap, le troiſiéme pour la Martinique, & les quatre autres pour Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Etrangers la *Confiance* de 60 tonn. Capit. *François de Larrenaga*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Saint Ander; le *Saint Jean-Baptiſte* de 48 tonneaux, Capitaine *Denys Twohig*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Corck.

Du Havre, *le* 2 *Octobre* 1768.

Les Galiottes Hollandoiſe l'*Oudeklunder* de 230 tonneaux, Capitaine *Rein Waters*; & la *Dame Sophie* de 170 tonneaux, Capitaine *Heike Geerts*, ſont en charge dans ce Port, la premiere pour Hambourg, la ſeconde pour Amſterdam, & elles Partiront toutes les deux le plûtôt poſſible. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à MM. *Ve. Homberg* & *Homberg* freres, ou à M. *Breham*, Interprete pour le premier Navire, & à M. *Iſabelle*, Interprete pour le ſecond.

De Bordeaux, *le* 1^er^. *Octobre* 1768.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 202, la *Marie Anne* de la Martinique, Armateur M. *Delpech*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 203, la *Friſette* de Bayonne, Armateur M. *Peliſſier* fils de l'aîné, Courtier le ſieur *Delmeſtre*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 18 Octobre.

AGRICULTURE.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à M. Thierriat.

JE ne puis, Meſſieurs, que continuer d'aſſurer M. Thierriat & les autres Cultivateurs, qu'en ſuivant exactement ma méthode, les principes & regles de culture que j'ai annoncés, non-ſeulement les récoltes ne manqueront jamais, mais encore elles ſeront abondantes, les grains en auront plus de qualités, & ils ſeront préſervés de toutes les maladies auxquelles ils ſont ſujets, comme bruine, nielle, carie, rouille, *&c.*

J'oſe donc encore aſſurer M. Thierriat qu'il ſe trompe quand il dit, que *dans ſa Province, & en particulier dans le Santerre & dans le Vermandois, les bons Laboureurs obſervent chaque année, avec la derniere exactitude, les principes que j'annonce, & qui ne ſont certainement pas nouveaux pour eux ;* comme je connois *une partie de ces Provinces*, que j'ai été viſiter pour en examiner la culture, je lui prouverois facilement que dans une grande partie de ces cantons, on ne ſe ſert ſeulement pas de ma charrue ; que dans les unes on y laboure à plat avec la charrue à tourne oreille ; dans d'autres on y laboure en ſillon ou de toute autre maniere que moi ; l'application des engrais, leurs quantité & qualité pour chaque nature & qualité de terres, & les labours, ne ſont point ceux que je preſcris ; la qualité & la quantité de ſemence, de même que le chaulage, n'y ſont nullement pratiqués de la maniere que je l'ai enſeignée : ainſi, comme il eſt bien démontré, qu'une ſeule des façons preſcrites & annoncées, manquante, eſt capable de faire perdre ou avarier une récolte de grains dans un terrein quelconque, ſuivant l'intempérie ou le dérangement de ſaiſon, & beaucoup d'autres cauſes, il eſt aiſé de ſe perſuader que les Laboureurs & Cultivateurs du Santerre, du Vermandois & de beaucoup d'autres Provinces, n'obſervant rien de ce que j'ai annoncé pour garantir les récoltes des grains des rigueurs & intempéries des ſaiſons, leurs bons ſols & bonnes terres n'ayent produit que de très-médiocres récoltes, tandis que les mauvaiſes & médiocres terres en ont donné de meilleures. La cauſe en eſt ſimple ; les intempéries qui ont fait fructifier ces dernieres, ont détruit les récoltes des premieres, parce que l'abondance des pluies qui a ſervi à faire faire une bonne production aux mauvaiſes & médiocres terres, qui ſont de nature très-chaude, a détruit la plante du bled, & l'a même pourrie par ſa racine dans les terres fortes, argileuſes, latteuſes, dites froides & humides, ou de toutes autres bonnes qualités de terres dont la ſole n'a pas été labourée dans la forme, dans la profondeur néceſſaire, & l'engrais bien amalgamé avec la terre pour faciliter l'écoulement du ſuperflu des eaux.

On voit par ce récit qu'il eſt donc abſolument néceſſaire de cultiver chaque nature & qualité de terre, ſoit pour les labours &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

leur forme, ſoit pour l'application des engrais en quantité & qualité convenables, ſoit pour le chaulage, ſoit pour la façon d'enterrer la ſemence, qui doit dans tous les cas être enterrée à la herſe, même dans les terres les plus meubles & les plus légeres ou veules, parce que par l'engrais ſeul, on peut donner du corps, affermir & procurer de l'humidité au ſol & de la fermeté à la plante, ſoit en y appliquant au ſecond ou troiſiéme labour de bons fumiers de vaches ou bœufs, ſoit en parquant ſur bled, c'eſt-à-dire qu'après avoir ſemé des terres des natures & qualités ci-deſſus, il faut y jetter le parque; enfin, comme on ne parque pas par-tout, par des raiſons que je n'ai jamais pu comprendre, on peut du moins faire paſſer pluſieurs fois le troupeau ſur ces terres enſemencées, ce qui vaudra beaucoup mieux que tous les rouleaux. Lorſqu'après l'hyver ces ſortes de ſols paroiſſent s'être ſoulevés ou ameublis par la ſechereſſe de l'hyver, ce qui arrive rarement, on peut faire paſſer les herſes à l'envers par deſſus les bleds, ce qu'on appelle *poultrer les bleds*, & ce qui rechauſſe le pied de la plante.

M. Thierriat doit avoir vu dans la Gazette N°. 67, que j'ai cité pluſieurs Provinces où il y avoit des froments en abondance, & par conſéquent dans de très-bonnes terres, mais auſſi avoient-ils labouré toutes ces natures de terres en planches plus ou moins bombées, ſuivant la nature ou qualité des terreins, auſſi tous les labours y avoient-ils été donnés à égales profondeurs, & la ſemence revêtue du chaulage néceſſaire, enterrée à la herſe. Je ſuis ſi convaincu de ces principes, par de bonnes expériences faites dans pluſieurs Provinces, que ſi M. Thierriat, ou tout autre Agriculteur veut m'indiquer une ferme à faire valoir dans quelques Provinces du Royaume que ce ſoit, ils ſeront bientôt perſuadés de la vérité de ces mêmes principes. Un grand nombre de lettres de différens Cultivateurs ont annoncé la bonté de ma culture depuis 1766, & particuliérement dans la Gazette N°. 70, du 30 Août 1768, on y trouve une lettre de M. Deſfradrets, dont M. Thierriat eſt prié de prendre lecture.

J'ai encore bien des choſes à lui dire ſur ces matieres, ce ſera pour une autre fois, car cette lettre eſt déjà un peu longue.

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE DE PARIS.

Le Mardi 27 Septembre 1768, il y eut un ſecond concours à l'École royale vétérinaire de Paris, dans lequel les ſieurs Brugnoni de Turin, entretenu par S. M. le Roi de Sardaigne, Danguin & Flandrin, de Lyon, & Chanut, de la Province de Bourgogne, donnerent des preuves de la plus grande capacité.

L'objet de ce concours auquel M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État, préſida, & qui fut honoré de la préſence de nombre d'autres perſonnes de conſidération, fut annoncé par le diſcours ſuivant, que prononça le ſieur Danguin.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Il eſt dans l'étude de la nature deux » écueils à éviter. Le plus commun eſt celui » du fol orgueil, qui ſemble placer toujours » ceux qu'il maîtriſe à l'origine des choſes; » l'autre naît de la défiance qui reſſerrant la » ſphere déjà très-étroite de nos facultés, » nous laiſſe en quelque façon au-deſſous de » nous-mêmes, & nous arrête ſouvent au » moment où la lumiere alloit nous frapper.

» De vains ſonges, des fables appellées » philoſophiques, comme ſi la philoſophie » pouvoit conſiſter dans les écarts du génie, » tels ſont les réſultats ordinaires des plus » ſublimes efforts d'une imagination ardente, » rapide & qui s'élance au-delà du terme, » & peut-être que l'audace nous écarte en- » core plus du point où la foible raiſon peut » atteindre, que la timidité qui, ſe refuſant » au plus léger eſſor, rampe ſans ceſſe ſur » la ſuperficie des objets, ſans avoir le cou- » rage de pénétrer plus loin.

» La nature a ſes myſteres, mais elle n'eſt » pas toujours, & par-tout inacceſſible. » Elle daigne ſourire à des eſprits ſages qui » l'interrogent, & elle leur permet quelque » fois de ſoulever un coin du voile.

» J'ignore ſi dans les recherches que nous » avons faites, & dont nous oſons, M. M. » vous rendre compte, nous en avons été » favoriſés; car lors même qu'on croit s'é- » tayer ſur des principes, il eſt très-facile » d'errer.

» Nous avons vu des chevaux dont la

» beauté eſt généralement reconnue, nous » nous ſommes d'abord demandé ſi ce qui » ſéduit en eux eſt idéal & phantaſtique, » ou réel & établi ſur des loix conſtantes.

» Après nous être efforcés de découvrir » ces loix, nous avons eu la hardieſſe d'en » ſonder la néceſſité par l'examen de ce que » leur infraction peut produire.

» Il nous a paru encore eſſentiel, non-» ſeulement de fixer d'une maniere préciſe, » par l'étude de la juſteſſe des aplombs, les » moyens qui aſſurent la force & la ſtabilité » de l'animal conſidéré dans le repos, mais » encore d'enviſager dans ce même inſtant, » & dans ſa marche, les ſuites de l'interver-» ſion des directions de ſes membres, ſoit » dans leur totalité, ſoit dans quelques-unes » de leurs portions.

» Avant d'entreprendre de juger de ſon » action & de ſes allures, nous avons cru » devoir puiſer dans ſon méchaniſme mê-» me la connoiſſance du principe, du ſens, » de l'étendue & du terme de tous les mou-» vemens dont il eſt capable.

» Cette connoiſſance acquiſe nous a con-» duits à celle de leur ordre, de leur ſucceſ-» ſion harmonique & de leurs temps dans » les diverſes actions, & nous a inſenſible-» ment menés à la découverte des voies ſim-» ples que la nature a choiſies pour le ſolli-» citer à des allures ſucceſſivement plus » rapides & plus promptes.

» Voilà les différens objets dont nous » nous propoſons la diſcuſſion. Nous en » retrancherons autant qu'il ſera poſſible » tout ce qu'ils pourroient préſenter de trop » abſtrait; notre motif a d'ailleurs été, » MONSEIGNEUR, de vous convaincre du » deſir que nous aurions d'animer, non-ſeu-» lement par nos leçons, mais encore par » nos exemples, les Éleves à l'inſtruction » deſquels nous participons; ce même mo-» tif nous ſervira, M. M. d'excuſe auprès » de vous, ſi notre zele nous a égarés, & » nous reclamerons votre indulgence avec » d'autant plus de confiance, que les erreurs » de ceux qui cherchent la vérité de bonne » foi, & qui ſont toujours dans la ſincere » diſpoſition de les reconnoître, ne ſçau-» roient être impardonnables.

Ces quatre Eleves dont trois ſecondent les efforts des Profeſſeurs & Démonſtrateurs de l'Ecole, relativement à l'inſtruction des Eleves, furent généralement applaudis. Le ſieur Flandrin fut promu par le Miniſtre même à une Brigade, & comme il auroit été aſſez difficile de décider du plus ou du moins de mérite des Concurrens, ils furent tous admis à tirer au prix. Le ſieur Brugnoni, ſatisfait de la gloire qu'il s'étoit acquiſe, ne tira point. Le ſort couronna le ſieur Danguin, & il parut que toute l'aſſemblée fut également contente, non-ſeulement des recherches & des vues nouvelles qui lui furent offertes, mais de la clarté & de la préciſion de ces Eleves dans la diſcuſſion d'une matiere auſſi abſtraite.

PRIX

Diſtribués aux Cultivateurs de Saint-Denis ſur-Sarthon.

Nous nous empreſſames dès le 5 Décembre 1766, & le 10 Mars ſuivant, d'apprendre au public, que des Membres de la Société d'Agriculture d'Alençon & d'autres Citoyens zélés, propoſoient des récompenſes à ceux des Cultivateurs de la Paroiſſe de S. Denis, qui ſe diſtingueroient dans quelqu'une des différentes branches de l'agriculture; M. Jullien, Intendant de la Généralité, nous permit d'annoncer à ces Cultivateurs couronnés, qu'ils ne devoient pas craindre de voir augmenter leur taille & leurs autres impoſitions. Il eſt bon de faire connoître aujourd'hui ceux qui, animés d'une noble émulation, ont mérité les prix dans les années 1767 & 1768, au rapport des Commiſſaires choiſis par la Société, en conſéquence de leurs Procès-verbaux. Elle ſe flatte de voir redoubler chaque année le zele des Habitans de Saint-Denis, dans toutes les parties des travaux champêtres, & que leur exemple animera les Cultivateurs des autres Paroiſſes de la Généralité. Elle avoit oſé eſpérer que ces ames généreuſes qui donnent des prix à Saint-Denis, auroient beaucoup d'imitateurs : ſes vœux ont été juſqu'ici ſtériles. Elle connoît cependant des Seigneurs & des Paſteurs qui ſont ſur le point de diſtribuer à leurs Vaſſaux & à leurs Paroiſſiens, des récompenſes bien capables de donner une nouvelle vigueur aux travaux économiques qui languiſſent dans beaucoup de cantons, & d'en bannir le découragement;

que nous voyons avec douleur augmenter chaque jour. Les distinctions de toute espece feront toujours le meilleur moyen d'y parvenir: c'est par-là que l'Angleterre a porté son agriculture à un si haut degré de perfection.

NOMS de ceux que Messieurs de Badoire & Colombet, choisis par la Société pour Commissaires, ont reconnu avoir mérité les prix pour l'année 1767.

Pierre Esnaul, Fermier des Sauvageres, appartenant à M. Bonvoust Valiniere, celui du plus beau bled; il consiste dans la paille de dîme que M. le Curé de Saint-Denis lui rend, douze livres d'argent fourni par M. Colombet, ancien Principal du College de Seès à Paris.

Comme il y a dans la Paroisse de Saint-Denis un assez grand nombre de Propriétaires & de Métayers qui n'ensemencent que deux ou trois arpens de terre par an, M. le Curé de Saint-Denis fait remise à celui d'entr'eux qui recueille le plus beau bled, de la paille de dîme provenante de ce terrein, c'est ce que nous appellons le second prix du bled remporté par Pierre Legué.

Celui du plus beau poulain, qui consiste dans la remise entiere de la dime des trefles, sainfoins & luzernes, mérité par Michel Philippe, Fermier de M. Clouet.

Le prix des plus beaux veaux destinés pour la charrue, qui consiste dans une remise entiere de la dime des trefles, sainfoins & luzernes, a été adjugé à M. de Villiers, la veuve Olivier, la veuve Marin Després, Nicolas Croizé, Jean Breton & Louis Philippe.

Le prix du plus beau cochon, qui consiste dans un cent de gerbes de menues pailles, a été délivré à Michel Philippe ci-devant nommé.

Celui des mouches à miel, qui consiste dans l'exemption de la dime des oyes, a été donné à Noel Després.

Celui du plus beau troupeau de moutons, consistant dans l'exemption de la dîme de laine & d'agneaux, par Jean Cusson, Fermier de Madame de Folleville.

Quoique Pierre Bougis n'ait pu atteindre à ce prix, la dépense qu'il a faite pour changer l'espece de son troupeau, qui étoit mauvaise, a décidé M. le Curé à lui faire remise des agneaux.

Le prix du plus beau chanvre, qui consiste dans la remise entiere de la dîme, a été remporté par Pierre Houel.

Le prix du plus beau fil de brin & du plus beau fil de gros, a été obtenu par Elizabeth Largerie & Magdelaine Roulle, filles, auxquelles on a remis la laine de dîme, provenante du troupeau de leur pere.

Michel Philippe, Collecteur pour l'année 1766, M. Martin du Piserot, pour 1767, Julien Houel, Prépose, ont fait leur recouvrement sans frais, & par ce moyen ont eu une remise entiere de la dime des laines, des agneaux & des oyes.

Mathurin Ragot, Louis Philippe, la veuve Pierre Martin, Pierre Esnol, Michel Chauvel, Denis Gomas, Jean Breton, Jean Cussion, la veuve Pierre Pasdeloup, la veuve Mathurin Bougeri, ayant fait garder leurs troupeaux par des Bergers âges de plus de 16 ans, ont obtenu une remise entiere des agneaux.

M. le Curé de Saint Denis distribua la derniere des Fêtes de la Pentecôte, publiquement à l'issue des Vêpres, des livres à quarante jeunes enfans, tant garçons que filles qui avoient faits leur premiere communion & qui sçavoient lire.

Ceux qui ont remporté en 1768 les différens prix, au rapport de M. le Curé de Saint-Denis, & de M. de S. Denis, Seigneur de la Paroisse, choisis pour Commissaires, ont été:

Louis Philippe, Fermier de M. de Saint-Denis, premier prix du bled.

Denis Gomas, le second prix.

Quoique Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, n'ait pas mérité le prix du plus beau bled, M. le Curé de Saint Denis voulant l'indemniser des peines & des depenses qu'il a faites pour améliorer quatre arpents de terre, lui a fait remise de la paille provenante de la dîme de ce terrein.

Il a pareillement fait remise à René Cussion, de la Pingerie, de la paille de dîme d'un arpent de terre qu'il a cultivé avec un soin particulier.

Marin Despierres, Fermier de M. Charles, celui des poulains.

M. de Villiers, Louis Philippe & Nicolas Croizé, celui des veaux.

Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, celui du plus beau troupeau.

Le même, celui des beliers de la grande eſpece, qui conſiſte dans une exemption pendant ſix années de la dîme des agneaux.

M. de Villiers, celui du plus beau cochon.

Gabriel Elliot, celui du chanvre.

Les filles de Joſeph Philippe, ceux du fil de brin & du fil de gros.

Thomas Roger celui des mouches à miel.

Julien Mouel, Prépoſé, n'a fait aucuns frais.

Pierre Marais, la veuve Pierre Leloup, Robert Houel, la veuve Mathurin Bougis, Pierre Legué & Jean Cuſſon, ont mérité le prix des bergers au deſſus de 16 ans.

La derniere des Fêtes de la Pentecôte, M. le Curé diſtribua publiquement des livres à l'iſſue des Vêpres, dans l'Egliſe, à quarante-cinq enfans qui avoient fait leur premiere communion & appris à lire.

On avertit que dans les années ſuivantes, au lieu de 12 ℔ d'argt. qu'on donnoit à celui des Laboureurs qui avoit mérité le prix du plus beau bled, on payera à ſon acquit le quart de la taille & des autres impoſitions qui en ſont les ſuites, & le quart de la taille de celui qui aura mérité le ſecond prix.

Si l'agriculture a fait tant de progrès dans la Paroiſſe de Saint-Denis, pendant les deux dernieres années c'eſt-à-dire, dans un temps où elle a été affligée d'une maladie épidémique, que n'aurions nous pas vu, ſi les Habitans avoient joui d'une ſanté aſſez robuſte pour ſe livrer ſans réſerve aux travaux de la campagne; nous eſpérons de le voir bientôt arriver & la maladie ceſſer, par les ordres charitables & les ſecours de toute eſpece que M. Jullien, Intendant de cette Généralité, y procure, & par le zele infatigable du digne Paſteur de la Paroiſſe, qui redouble chaque jour ſes bienfaits envers les pauvres malades.

AVIS.

Les perſonnes qui auroient beſoin des articles ſuivans, pourront s'adreſſer chez M. Trottier, Procureur au Parlement, demeurant rue Guenegaud à Paris, ſçavoir:

1°. Ceux qui ayant des marais & terreins humides, de quelqu'étendue qu'ils ſoient, voudroient trouver quelqu'un qui les prit à rente, à la charge de les deſſecher & mettre en valeur.

2°. Ceux qui demeurant à une diſtance peu conſidérable des rivieres ou de quelques gros ruiſſeaux, ſeroient curieux d'élever à peu de frais une tonne d'eau courante juſqu'à la hauteur de 50 à 60 pieds, & introduire par ce moyen, dans & autour de leurs jardins, vergers, bois, prairies & autres dom.ines des courans d'eau capables non-ſeulement de les embellir & fertiliſer, mais de ſupporter même des établiſſemens de moulins & manufactures.

3°. Les Souverains Princes, Villes, *&c.* qui deſireroient, relativement à la conſtruction des ponts & chauſſées, turcies & levées, faire acquiſition de deux machines peu couteuſes, l'une en état de battre & enfoncer, ſans le ſecours des bras & en moins de tems que de coutume, les pieux des batardeaux & pilotis, & l'autre capable d'épuiſer les batardeaux, quelque nombreuſes & abondantes que ſoient les ſources, ſans le ſecours d'aucunes pompes, ni forces de bras.

ANNONCE DE LIVRE.

Du droit de la guerre par rapport aux États neutres, extrait d'un nouvel ouvrage Italien intitulé: Diſſertazioni ſu i doveri del giudice e ſu delle publiche e private violence di maſſimiliano murena, *traduit en François par M. Pingeron, Capitaine, Ingénieur au ſervice de Pologne.*

Le droit de la guerre ne donne point le pouvoir de pourſuivre l'ennemi dans un pays neutre: on ne peut en faire uſage ſans offenſer le Souverain qui le poſſede. (*a*) Cependant ſi l'ennemi peut être à craindre apres s'y être refugié, par la facilité qu'il a de reprendre de nouvelles forces, il convient de demander au Prince chez lequel il s'eſt

(a) *Diodore de Sicile en parlant de Philomelos, Capit des Phoceens, s'exprime ainſi:* pari pœna exacta eſt ecit ut hoſtes a ſuperbo & inſolenti ſupplicio temperarent. *Lib. 16 c. p. 3.*

retiré, qu'il ne lui donne point asyle. Si ce Souverain manque pour lors de force ou de bonne volonté, il en résulte le droit de poursuivre son ennemi, puisqu'il s'agit de la propre défense. Ainsi si l'ennemi traverse un pays neutre pour combattre, on peut se présenter devant lui & l'attaquer, les chemins sont libres, le droit de passage, comme dit Volfius, nous reste encore de l'ancienne communauté des biens. Quiconque fait une guerre à ses ennemis, peut s'ouvrir par la force des armes les chemins qui lui étoient fermés. Les Grecs mériterent à juste titre les dommages qu'ils éprouverent de la part des Croisés lors des guerres de la Terre-Sainte. Ils mériterent encore qu'on renversât leur throne pour y placer Baudouin, Comte de Flandres. Il y a des Docteurs qui improuvent le droit de passage à main armée, à cause des dommages qui ont coutume d'en résulter. Mais l'opinion contraire est cependant vraie, puisque les moyens nécessaires pour conduire une action légitime à son but, sont aussi légitimes. (*b*) Le droit de passage n'autorise qu'à faire usage dans le pays neutre des choses nécessaires à la vie du Soldat & au transport des munitions, qu'il faut cependant payer à juste prix. Celui qui est obligé de remplir un objet, doit également pouvoir se servir des moyens. Dans une guerre injuste on doit refuser le passage, dût-on même en recevoir du dommage, & courir des risques. On ne doit pas seulement ne pas favoriser une entreprise injuste, mais on est encore obligé de prendre la défense de celui qui est opprimé : on peut construire des fortereſſes pour le moment dans un pays neutre, abatre celles qui y existent & s'en rendre maître, si cela est nécessaire ; mais on est tenu de rétablir les choses dans leur premier état, & de réparer tous les dommages. Au commencement de ce siecle, le célebre Prince Eugene de Savoie s'empara de Chiari, Ville appartenante aux Vénitiens, sans se mettre en peine de leurs protestations & de leurs plaintes, parce qu'il y fut obligé pour pouvoir resister à ses ennemis qui étoient supérieurs.

On peut s'emparer légitimement de tout ce que l'on porte aux ennemis par la voie du commerce. Cependant Grotius distingue sçavamment en trois classes les usages, sçavoir : 1°. Pour la guerre, 2°. Pour soi & pour tout autre emploi, 3°. Pour le plaisir. On peut s'emparer de celles qui servent au premier objet, parce qu'elles sont identifiées avec les ennemis en leur fournissant les moyens de nuire ; on peut encore prendre les secondes quand la défense l'exige ; mais on est obligé à restituer dans une guerre douteuse, & l'on est dispensé d'une pareille obligation dans une guerre que l'on nous fait injustement. (*c*)

Ce livre qui paroîtra dans peu, doit être regardé comme un supplément à deux bons ouvrages produits par l'Italie, sçavoir : le Traité des délits & des peines, & celui des vertus & des récompenses. Ce dernier a été traduit par *M. Pingeron*.

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

COMMERCE.

DE BORDEAUX, *le 5 Octobre. 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

SUcre blanc le quintal, premiere sorte, 52 à 53 ℔, seconde sorte, 49 à 50, troisiéme sorte, 45 à 47, quatriéme sorte, 42 à 43, petits sucres, 40 à 41, communs, 35 à 38, tête, 30 à 34. Sucre brut le quintal, de Léogane, 29 à 33, du Cap, 28 à 32, de Saint-Louis, 27 à 31 de la Martinique, 24 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß 6 d., d°. marchand, 20 ß, d°. vieux, 19 ß. Café S. Domingue, la liv. nouveau fin, 18 ß 6 d. d°. marchand, 17 ß 6 d. à 18 ß, d°. vieux, 16 à 17 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 5 ℔ 17 à 18 ß, d°. marchand, 5 ℔ 12 à 14 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 10 ß. Coton Saint-Domingue,

(b) *Puffendorf, lib. cap. 1, § 19, N°. 2.*

(c) *Grotius lib. 3, chap. 1 § 5.*

le quintal, 115 à 118 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 24 à 25 ß, cacao de la Martinique, 13 ß syrop de rafinrie, le quintal 14 ℔. Eaux-de-vie, 175 ℔ les 32 veltes demandées.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.				AUCH.				GRENOBLE.				PERPIGNAN.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Béfort.	20	19	9	Auch.	23*	19		Briançon.	26	5		Foix.	23	7	8
				Auvillars.	18	15									
Colmar.				Beaumont.	20	5		Buis.	28*	13	4				
				Fleurance.	17	5		Creſt.	25	17	6	Montlouis.	22		8
Haguenau.	19	9	4	Girons.	19	10		Embrun.	24*	7	6				
				Grenade.				Gap.	25						
Landau.	14*	10	1	Layrac.	20										
				Iſle Jourdain.	22	18	6	Grenoble.	24	17	1	Pamiers.	20*	12	6
Scheleſtat.	20	12	6	Mirande.	21			Montelimart.	27	6					
				Montrejau.	20	15	6	Romans.	24	15					
Strasb.	22*	10	8	Muret.								Perpignan	30*	15	5
								Valence.	26						
wiſſembourg.	18	2	8	Nogaro.	16*	13									
				Tarbe.	21	11	3	Vienne.	25	18	4	Prades.	27	12	1
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	19	7	6	From. le ſep.	20	4	9	From. le ſep.	25	17	11	From. le ſep.	24	17	8
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	5	17	3	Avoine le ſ.	10		7	Avoine le ſ.	8	19	4	Avoine le ſ.	6	3	2
Foin le q.	1	14	3	Foin le q.	2	5		Foin le q.	2	14		Foin le q.	1	12	1
Paille le q.		19	8	Paille le q.	1		3	Paille le q.	1	4	3	Paille le q.		18	8

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 10 Octobre 1768.*

Il ſe trouve en charge dans ce Port les Navires François qui ſuivent, ſçavoir:

1°. La *Marie*, de 180 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, du Havre, deſtiné pour la Martinique, & devant partir à la fin de Novembre prochain, Armateur M. L. *Prudhomme.*

2°. La *Providence*, de 100 tonneaux, Capitaine *Morel*, du Havre, pour le Cap S. Marc, le Port-au-Prince & Léogane, partira à la fin de Novembre: ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à MM. *Marck*, *Heberts* & Compagnie; à Rouen, à MM. *Lacheſné Eudes* ſ. & au Havre à M. *Michel Gauvain.*

3°. La *Jeune Dorothée*, de 160 tonneaux, Capitaine *Duputel*, pour la Martinique, partira auſſi à la fin de Novembre prochain; ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à MM. *Marck*, *Heberts* & Comp. à Rouen, à M. *L. Dumareſt*, rue du Gros-Horloge, & au

Havre, à M. *Michel Gauvain* ou au Capitaine.

Les Navires le *Saint-Jacques* & l'*Aimable Genevieve*, annoncés en charge pour le Cap; le premier le 12 Août, Gazette N°. 67; le second 16 Août, Gazette N°. 69, seront commandés, l'un par le Capitaine *Haze*, au lieu du Capitaine *Vieillard*; & l'autre par le Capitaine *Gamot*, à la place du Capitaine *Fautrel*.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 15 Oct. 1768.*		CADIX. *le 27 Sept.*		LONDRES. *le 4 Oct.*	
Amsterdam,	55 5 8e	Paris,	76 1/2		*Escalins.*
Lond.	32	Amst.	95 1/2	Amst. à 2 us.	35
Hambourg,	179	Lond.	39 7 8e.	Dito à vue.	54. 8
Madrid,	14 18	Madrid.	au pair	Hamb. à 2 us. 1/2.	33 6
Cadix,	14 15	MADRID. *le 3 Octob.*			*Den. st.*
Livourne,	94 1/2	Londres,	40	Paris, à un j. de d.	31. 5. 8e
Lyon,	1 p c/o	Amsterd.	96	Dito à 2 us.	31 1/4
		Paris;	15 7	Bord.	31 1/2
		Cadix.		Cadix.	39
				Lisbonne,	66 1/2 à 5 8e
				Livourne,	49 5 8e

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Octobre 1768.*

	H	ß	
Or de Portugal, à	712		marc.
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	15	
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	7	6 once.
Or à 20 karats à	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 g. à	51	17	6 marc.
Piastres.	48	15	

FINANCES.

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt d'Oct.
Bonnet fils,	20e.	J.	20
Bonnet pere,	38e.	L.	17

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes.	1192 1/2	1190	1190
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p 0/0.	21	22 1/2 2m	22 1/2
Prom. à 4 p 0/0.	42 1/2	43	43
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	847 1/2	847 1/2	845
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.	12		
3e. Loterie.			
Annuités.	306	306	
Coup. d'An.	61	61	
Emp. de 80 mil.	40	40	40
Emp. de 30 mil.	41 1/2	41 1/2	41 1/2
Loi. 1759.	44		44
Canada.	46	46 1/2 10m	46
4e. L. Epoques	18 12e. 23	18 1/2 12e. 23	18 1/2
Nouette.	40	40	40
Ac. de la caisse	1190	1190	1192 1/2 dup. 60.
CONTRATS.			
tirage de la C.	3e. 372 5e. 336	3e. 372	4e. 336. 5e. 336.
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 84.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 30 Septembre 1768, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François faiſant l'encombrement de 383 tonneaux, 8 Hollandois de 453, & 8 Anglois de 415 tonneaux; ſçavoir, des François l'*Aurore* du Cap, Capitaine *Pierre Berlamont*, venant du Cap chargé de 428 cuirs ſecs en poil, 70 bariques creoles 11 futailles 15 quarts 1 barique de café; le *Saint Antoine*, Capitaine *Coddevin*, venant d'Oſtende avec 60 balles de bois de réglisſe, 44 ballots de roile & 10 tonnes de morue; le *Petit Elie* de Rouen, Capitaine *Etienne Helenne*, venant de Bordeaux chargé de 58 pieces d'eau-de-vie & 4 bariques de vin; la *Providence* du Conquet ainſi que le ſuivant, Capitaine *Hervé Morin*; le *Don de Dieu*, Capitaine *Noel Briellon*, venant tous deux de Marennes avec 221 muids de ſel; la *Jalouſie* de Boulogne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Robert Cornu*; le *Saint Philippe*, Capitaine *Jean Louis Joan*, venant tous deux de Boulogne ſur leſt; des Hollandois; l'*Anne*, Capitaine *Ary Vanberkel*, venant de Roterdam; le *Pelican*, Capitaine *Willem Dubbelt*, venant de Schiedam chargés tous deux de 160 fromages, 67 pieces 15 bariques de genievre, 4 tonnes de ſaumons, 30 caiſſes de pipes & autres marchandiſes; la *Jeune Jeanne Bont*, Capitaine *Cornelis Ouwehandt*; le *Jeune Landert & Jacob*, Capitaine *Michel Renier*, venant tous deux de Maeſſluys chargés de 84 tonnes de morue & 106 tonnes de ſaumon; la *Chriſtine Marie*, Capitaine *Ander Sorenſey*, venant de Sandifiord chargé de planches; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, venant de Terveer chargé de 32 pieces de genievre, 12 tonnes de morue, 10 barils de ſaumons, 16 caiſſes de thé; les *Deux Freres*, Capitaine *Jort Pilacis*, venant de Nieuport avec 300 pieces de papier peint; le *Jeune Sebaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbende*, venant de Dort chargé de 159 caiſſes de ſucre, 50 barils de potin gris, 60 tonnes de ſaumons & 1000 planches; des Anglois, la *Betſy*, Capitaine *Benjamin Stevens*; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *James Orsbon*; le *Devoir*, Capitaine *Tedeman Dooves*, venant tous trois de Rocheſter ſur leſt; la *Volonté des Propriétaires*, Capitaine *Samuel Barber*, venant de Roterdam chargé de froment; le *Partrick*, Capitaine *Chriſtophe Feaſon*, venant de Gottembourg chargé de thé & autres marchandiſes; la *Nouvelle Britannia*, Capitaine *Robert Harrſſion*; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jean Simie*, venant tous deux de Sunderland; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre ainſi que les deux précédens.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de remps 18 Navires François de l'encombrement de 1488 tonneaux, 8 Hollandois de 839, 11 Anglois de 842, & 2 Eſpagnols de 81 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Victoire*, Capitaine *Pierre Tiphaigne*, allant aux Cayes chargé de briques, charbon de terre, beurre, bœuf ſalé, bierre, fromages, &c.; la *Renommée* de Vannes; le *Moiſſonneur* de Nantes; le *Hazard* de Penerf, allant tous trois à Vannes chargés de briques; l'*Alexandre*, de Honfleur; la *Badine*; la *Marie Louiſe* de Dunkerque, allant tous trois à Rouen chargés de bled; la *Jeune Urſule* du Croiſic; l'*Américaine* de Nantes, allant tous deux à Nantes, l'un chargé de ferremens & ballots de diverſes marchandiſes, l'autre ſur leſt; le *Phœnix* de Dunkerque; le *Saint René* de Noirmoutier; le *Deſir* de Saint Briac; la *Marie Thérèſe* & le *Duc de Bourgogne* tous deux de Dunkerque, allant tous cinq à Bordeaux, les quatre premiers ſur leſt, le cinquiéme chargé d'huile, d'amidon & ballots de diverſes marchandiſes; la *Parfaite* de Saint Briac, allant à Marennes; l'*Aimable Roſe* de Rouen, allant à Honfleur; le *Fortuné Prince de Conti* de Dieppe, allant dans ce même Port; le *Saint Jean Joſeph* de Dieppe, allant à la Rochelle ſur leſt ainſi que les trois précédens; des Hollandois, la *Jeune Gauke*, allant à la Mer Baltique; la *Juliana*, allant à Maeſterland; l'*Anne Chriſtine*, allant à Vieux-zoom tous trois ſur leſt; le *Jeune Albert*, allant à Amſterdam avec tabac & autres marchandiſes; la *Jalouſie*, allant à Oſtende avec ſucre & autres marchandiſes; le *Ringende Jacob*, allant à Appenrade; le *Pierre & Eliſabeth*, allant à Moſs chargés de pommes; la *Demoiſelle Anne Catherine*, allant à Roterdam chargé de vin, cuirs ſecs & autres marchandiſes; des Anglois, la *Diligence*; la *Dorothée*; la *Fortune*, allant tons trois à Suderland; la *Molly*, allant à Glaſcow; la *Sally*, allant à Yarmouth; la *Providence*, allant à Porto Porto tous ſix ſur leſt; la *Mouche*, allant à Bergues en Norwege; la *Proſpérité de*

Marie; la *Libre Volonté*, allant tous deux à Dublin chargés d'eau de-vie comme le précédent; le *Marchand de Londres*, allant à Londres chargé d'indigo, d'eau-de vie & d'autres marchandises; les *Trois Sœurs*, allant à Lisbonne chargé de charbon de terre; des Espagnols, le *S. Joseph*, allant à Gênes chargé de tabac; le *Saint Jean-Baptiste*, allant à Saint Sébastien avec diverses marchandises seches.

DU HAVRE.

Arrivée de Navires.

Du 6 au 10 Octobre 1768, il est entré dans ce Port 8 Navires François & 3 Etrangers; sçavoir, des François, l'*Aimable Elisabeth*, Capitaine *Guillemette* du Havre; la *Diligente*, Capitaine *L. Labbé*, venant tous deux de la Guadeloupe, le premier en 53 jours, & le second en 62 jours de traversée; la *Rencontre*, Capitaine *le Cordier* du Havre, venant de Bordeaux avec vin, anizette, & farine; la *Notre-Dame de Clarté*, Capitaine *Fournier* de Grandville, venant de Nantes chargé d'ardoises pour Caudebec; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Digard* de Cherbourg, venant de ce même Port avec lard & beurre salé pour l'Amérique; la *Ville de Rouen*, Capitaine *Langlois* de Rouen, venant de Cadix chargé de vin & cochenille pour le Havre, le surplus de son chargement pour Rouen; la *Félicité*, Capitaine *Lenoble*; le *Bien Acquis* (*), Capitaine *de la Cour Sebirre*, tous deux de Saint Malo, venant du Banc de Terre-Neuve chargés de morues vertes; des Etrangers, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Jansen* fils Hollandois, venant de Rouen sur lest; l'*Elisabeth*, Capitaine *Shaw* Anglois, venant de Liverpool chargé de charbon de terre; le *Saint Jean Baptiste*, Capitaine *de Salcedo* Espagnol, venant de Bilbao chargé de laine.

Départ de Navire.

Il est sorti de ce même Port le 8 Octobre deux Navires François & 4 Etrangers; sçavoir, des François, l'*Aimable Françoise*, Capitaine *Maxime Duval*, allant à Rouen avec le restant de son chargement de Lisbonne; le *Saint Pierre*, Capitaine *Roger*, allant à Fecamp sur lest; des Etrangers, la *Paix*, Capitaine *Lafrengen* Suedois, allant à Rouen avec fer, acier, tôle, fil de laiton & fer blanc; l'*Elsa Maria*, Capitaine *Vorbroodt* Suedois, allant à Hambourg; le *Jean Gertrude*, Capitaine *Gerbrandts*, Hollandois, allant à Amsterdam chargés tous deux de sucre & de café; le *Payſan du Nord*, Capitaine *Rytter* Danois, allant à Bergues en Norwege chargé de café, houblon, marmites & pommes de reinettes.

(*) *L'équipage de ce Navire a beaucoup souffert du Scorbut dont il a été attaqué*

DE NANTES.

Arrivée de Navires.

Du premier au 8 Octobre 1768, il est entré dans ce Port 12 Navires Français & 1 Etranger, sçavoir, des François, le *Comte de Menou* de 400 tonneaux, Capitaine *Berthomé*, venant du Cap chargé de 492 bariques 10 quarts de sucre terré & tête, 34 bariques de sucre brut, 210 futailles 12 sacs de café, 9 bariques d'indigo, 4000 livres de bois de campêche, caret, cahoanne, cacao, confitures, syrop & tafia; la *Notre-Dame des Carmes*, Cap. *Martin Brinterch*; l'*Union*, Capitaine *Etienne Mirambeau*, venant tous deux de Bayonne avec résine, vin & jambons; le *Cheval Marin*, Capitaine *Pierre Rousseau*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Fouet*; la *Bellonne*, Capitaine *Jean Ducot*, venant tous trois de Bordeaux avec farine, anisette, chaudieres de fonte & de fer, laine, cendre gravelee, bois jaune, résine & 83 tonneaux de vin; le *Prophête Elie*, Capitaine *Jean Brizard*, venant de Marans avec orge, graine de moutarde & vin; les *Cinq Freres*, Capit. *Louis Breton*, venant de Marans & de la Rochelle avec terre à fayence, peaux de moutons & de chevres, & vin; le *S. Martin*, Capitaine *Jacques Landreau*, venant de l'Isle de Ré chargé de vin; la *Sainte Foi*, Capitaine *Charles Courcier*, venant des Sables avec cendres de varech; le *Saint Jean*, Capitaine *Jean Brochet*, venant de Noirmoutier avec froment & vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Hascouet*, venant de Redon avec vin; la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Jacques Echeverria* Espagnol, venant de S. Sebastien avec fer en barres.

Départ de Navires.

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps le Navire François la *Ville de Nantes*, Capitaine *Joseph Cadou*, allant à Dunkerque avec sucre brut, indigo, café, cacao & coton, & 6 Etrangers; sçavoir, la *Concorde Sophie*; le *Martinus Senior*, allant tous deux à Hambourg; le *Zeldenrust*, allant à Amsterdam; les *Deux Sœurs*, allant à Bruges chargés tous quatre de pierres à fusils, indigo, sucre brut & terré, café, syrop, gingembre, cacao & eau-de-vie; le *Saint Jean-Baptiste*, allant à Corck avec cercles & ozier; la *Défiance*, allant à S. Ander avec fayence, estampes & toile.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.